

Dans les cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 323-324

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Des renardeaux en train de jouer sur la route ont provoqué une collision entre deux automobiles à Appenzell. Les occupants des véhicules n'ont pas été blessés. À l'arrivée des policiers, les renardeaux, nullement effrayés, étaient toujours plongés dans leurs jeux.

■ Le conseiller fédéral Didier Burkhalter a visité le village d'enfants Pestalozzi à Trogen (AR). Le chef du DFAE a notamment rencontré des enfants de Moldavie, qui prennent part à un projet de formation et mènent, dans le cadre des cours suivis, une réflexion sur les préjugés, la discrimination et les droits des enfants. La Fondation Village d'enfants Pestalozzi, une œuvre suisse d'aide à l'enfance qui est active au niveau international, travaille dans divers pays à favoriser l'accès à une éducation de qualité et encourage le développement des enfants et des adolescents afin qu'ils puissent contribuer à l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique.



ARGOVIE

■ Par 579 voix contre 525, les citoyens d'Oberwil-Lieli ont rejeté le budget communal. Ils ont ainsi indirectement dit non à l'accueil d'une dizaine de requérants d'asile que le canton voulait affecter à leur commune.



BÂLE-CAMPAGNE

■ La direction de l'école secondaire de Therwil avait accordé à deux adolescents musulmans la dispense d'avoir à serrer la main de leur enseignante. Cette décision (infirmée ultérieurement) a suscité un tollé tel que l'Office cantonal de la migration a ajourné la procédure de naturalisation de la famille des deux garçons. Plusieurs inter-

ventions ont été faites au parlement cantonal pour demander l'interdiction d'exceptions fondées sur la religion.

■ À 57,2 %, les citoyens ont refusé une modification de la loi sur l'éducation. L'introduction du plan d'études harmonisé Lehrplan 21 ne dépendra donc pas du parlement cantonal.



BÂLE-VILLE

■ Le canton de Bâle-Ville veut préfinancer la construction d'un tunnel pour le RER sous la ville de Bâle. Le coût est estimé à environ 1,5 milliard de francs. Ce tunnel constituera la colonne vertébrale du futur RER trinational entre la Suisse, la France et l'Allemagne. Le gouvernement bâlois va entamer des discussions avec la Confédération à propos du préfinancement partiel du projet. Un avant-projet de tunnel reliant les gares bâloises « Bâle CFF » et « Badischer Bahnhof » est actuellement en cours d'élaboration.

■ Les citoyens ont accepté à 75,25 % une réforme de la Banque cantonale de Bâle-Ville (BKB), secouée par des récents scandales. L'établissement verra sa prise de risques limitée et son conseil de banque professionnalisé.



BERNE

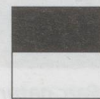
■ La police cantonale bernoise a saisi 2 kilos de marijuana dans le cadre d'une opération menée à Bienne. Deux établissements publics ont été fermés temporairement et 7 personnes comparaîtront devant la justice. Plusieurs milliers de francs ont aussi été saisis, ont indiqué la police et le Ministère public régional.

■ Lors d'une manifestation non autorisée en ville de Berne, des casseurs ont provoqué des dégâts d'un montant d'au moins 300 000 francs. Les individus ont laissé des graffitis sur les façades, cassé des vitrines,

endommagé le mobilier urbain et même jeté des pierres sur les pompiers. Les autorités et la police cantonale bernoise ont lancé un appel à témoins.

■ Le centre culturel bernois de la Reitschule est assuré d'un nouveau contrat de prestations. Le Conseil de Ville s'est prononcé par 43 voix contre 26 en faveur d'un soutien de 1,5 million de francs pour les années 2016 à 2019. Le précédent contrat avait été gelé à la suite des violences début mars qui avaient entraîné les blessures de onze policiers. L'enveloppe communale de 1,5 million de francs couvre les frais de location et les charges du centre.

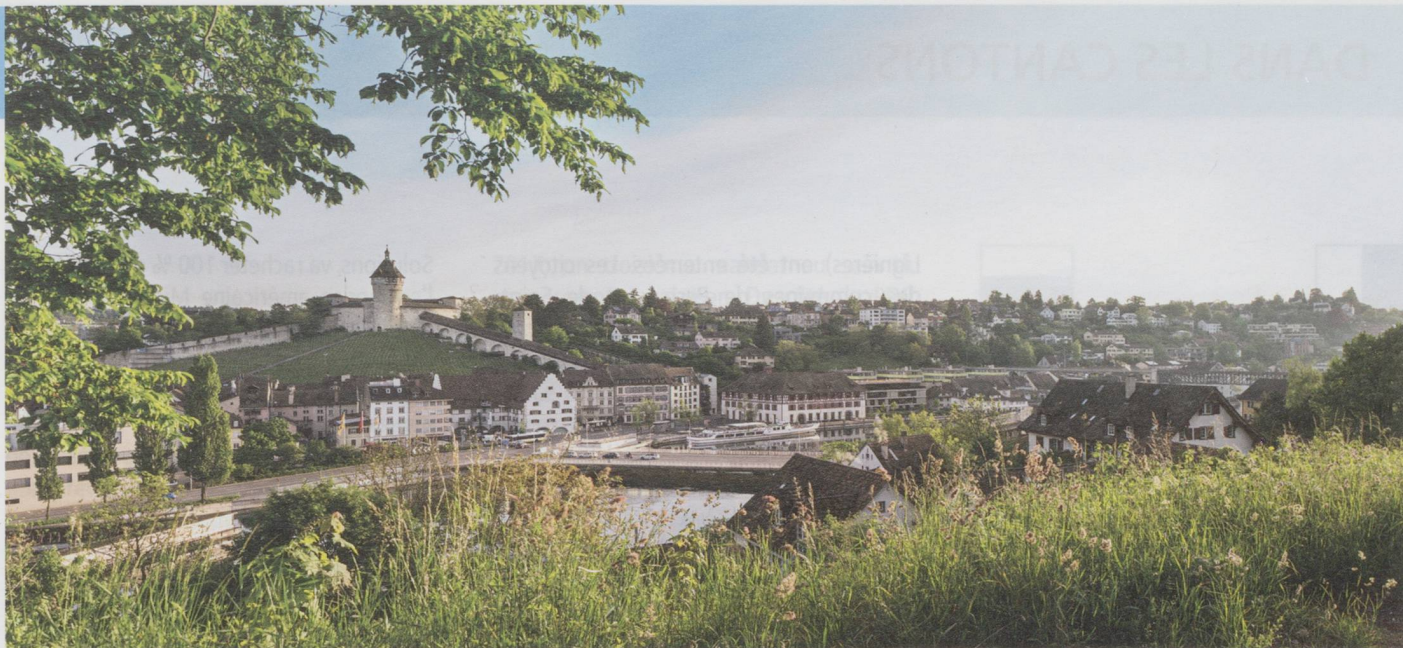
■ L'autonomiste Marcel Winistoerfer (PDC) est le nouveau maire de Moutier, en remplacement de Maxime Zuber. Il a recueilli 70,9 % des voix, contre 29,1 % à son adversaire sans-parti Francis Pellaton.



FRIBOURG

■ La célèbre brioche au safran, la cuchaule, pourrait rejoindre les produits disposant d'une appellation d'origine protégée (AOP). Les producteurs fribourgeois ont déposé une demande auprès de l'Office fédéral de l'agriculture. L'AOP limiterait la provenance des ingrédients et l'élaboration de la cuchaule au territoire du canton de Fribourg. Colorants, additifs et tout ingrédient non traditionnel seraient interdits.

■ En juin 2015, le Conseil d'État avait abandonné un projet d'amnistie cantonale pour ne pas contrevenir au droit fédéral (le Tribunal fédéral avait en effet annulé l'amnistie tessinoise). Le Conseil d'État est aujourd'hui favorable à une amnistie fiscale générale sur le plan fédéral. Il donnera suite à la motion, déposée en janvier par les députés Didier Castella et Romain Collaud, qui lui demandaient d'user de son droit d'initiative cantonale auprès des autorités fédérales. Pour des motifs d'équité, l'amnistie fiscale ne devra en aucun cas être gratuite, précise le gouvernement. Elle proposera un système de régularisation simplifiée et forfaitaire.



Schaffhouse : vue sur la vieille ville et la forteresse du Munot.

■ Le Grand Conseil fribourgeois a adopté à l'unanimité les comptes 2015 du canton. L'excédent atteint 24 millions de francs, alors que les comptes étaient juste positifs lors du précédent exercice. Le canton précise avoir notamment profité de recettes fiscales exceptionnelles, ainsi que du montant reçu du bénéfice de la Banque nationale suisse. La fortune du canton atteint ainsi le niveau record de 1,127 milliard de francs.



GENÈVE

■ Initialement de 21 millions de francs, le déficit genevois 2015 atteint finalement 3,5 millions de francs. La Justice cantonale a en effet transmis une somme de 17,5 millions de francs correspondant à des fonds jusqu'ici séquestrés dans le cas d'une procédure d'entraide internationale.

■ Le canton de Genève et la France voisine ont signé un contrat environnemental unique qui rassemble les différents contrats existants, dans un souci d'optimisation. D'une durée de cinq ans, ce contrat porte sur les corridors biologiques et les rivières. Au total, 42 millions d'euros et 9,2 millions de francs suisses seront investis des deux côtés de la frontière.

■ Battu par Ana Roch dans la bataille pour la présidence du Mouvement citoyens genevois (MCG), Éric Stauffer a démissionné du parti qu'il a cofondé en 2005 et siège désormais comme indépendant au Grand Conseil.

■ Les citoyens ont approuvé à 62,8 % le principe d'une grande traversée autoroutière du lac. Ils ont également refusé à 58,7 % l'initiative des Verts qui souhaitent que les transports publics aient la priorité dans le trafic. Enfin, ils ont accepté à 54 % une méthode de calculs des forfaits fiscaux adaptée à la législation fédérale.



GLARIS

■ Lors de leur *Landsgemeinde*, les citoyens ont donné tort au parlement cantonal qui souhaitait maintenir le congé paternité en l'état (deux jours). Ils ont suivi le gouvernement et décidé d'accorder cinq jours de congé aux nouveaux pères. Parmi les invités de cette *Landsgemeinde*, figuraient le président de la Confédération Johann Schneider-Ammann et les sept membres du Conseil d'État fribourgeois.



GRISONS

■ Deux ours ont été aperçus dans les Grisons, trois semaines après la mort d'un plantigrade, percuté par un train en Basse-Engadine. L'un a été vu en Haute-Engadine et dans le Val Poschiavo, l'autre près de Nufenen, à la frontière italienne. L'un des ours a été photographié par un piège photo et l'autre a été vu par les gardes-chasse.

■ À l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort d'Alberto Giacometti, une exposition rend hommage jusqu'au 16 octobre à l'artiste grison au *Museo Ciäsa Granda* de Stampa (devenue Bregegaglia en 2010 par fusion de communes). L'atelier de l'artiste dans cette commune est également ouvert au public.



JURA

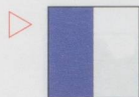
■ Le cinéma indépendant Lido a fermé ses portes à Delémont. La salle de 550 places avait été inaugurée en 1958. L'arrivée dans la ville du multiplexe Cinemont en novembre dernier a porté le coup de grâce au Lido.

■ Quatre forces de sécurité – les polices cantonale et municipale, les gardes-frontière et la police des transports CFF – sont désormais hébergées sous un même toit à Delémont. C'est une première en Suisse. Le public peut désormais bénéficier d'un guichet commun toute la journée. En plus de la réception, le bâtiment situé à proximité de la gare et de la poste abrite une salle d'attente, un guichet, une salle d'audition et un bureau pour les agents des différentes forces.

■ Les citoyens ont plébiscité à 88,4 % une modification de la constitution : cinq communes, et non plus huit comme jusqu'à présent, pourront faire usage du droit d'initiative ou demander un référendum.

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Akoka



LUCERNE

■ Le ministre lucernois de l'Éducation, Reto Wyss, souhaite proposer à partir de cet automne des études de médecine à l'université de Lucerne. La formation (dispensée jusqu'au niveau Master) serait organisée en collaboration avec l'université de Zurich.

■ Le fabricant lucernois d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques Schindler équippa le futur aéroport d'Istanbul qui doit ouvrir en 2018. Schindler a reçu une commande pour 306 ascenseurs, 159 escaliers mécaniques et 183 trottoirs roulants. L'an dernier, l'entreprise a enregistré un bénéfice net de 182 millions de francs, en hausse de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent.



NEUCHÂTEL

■ Par 65 voix contre 47, le Grand Conseil a accepté l'octroi du droit d'éligibilité des étrangers au niveau cantonal. Le dernier mot reviendra au peuple. Les étrangers résidant dans le canton ont le droit de vote communal et cantonal. Depuis 2007, ils ont également le droit d'éligibilité communale.

■ Le Musée des civilisations de l'islam (Mucivi) a été inauguré à la Chaux-de-Fonds (nos pages Actualité Culture). D'une superficie de 750 m², il compte des salles destinées à une exposition permanente et des expositions temporaires, une bibliothèque riche de 20 000 ouvrages, des salles destinées à des conférences, ateliers ou tables rondes, ainsi qu'une boutique.

■ L'ancien conseiller aux États neuchâtelois Pierre Bonhôte est décédé à l'âge de 50 ans. Avant de siéger sous la Coupole de 2005 à 2007, Pierre Bonhôte avait dirigé le Parti socialiste neuchâtelois. Il avait également été élu au Grand Conseil de 1989 à 2009, avant d'être nommé au poste de chimiste cantonal.

■ Les fusions de Neuchâtel-Ouest (Neuchâtel, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin) et de l'Entre-deux-Lacs (Saint-Blaise, Cornaux, Cressier, Enges, La Tène et

Lignièrès) ont été enterrées. Les citoyens des communes de Peseux et de Saint-Blaise les ont en effet rejetées.



NIDWALD

■ Un automobiliste belge et son épouse de retour de vacances en Sardaigne ont été arrêtés à Stans par deux policiers armés et vêtus de leur gilet pare-balles qui les ont pris pour des terroristes. En cause : un autocollant « IS » collé sur la voiture. Le photographe belge a rapidement dissipé le quiproquo en expliquant qu'il ne s'agissait pas d'une apologie de l'État islamique (*Islamic State* en anglais, d'où IS) mais de IS pour « Islande ».



OBWALD

■ L'ex-président du Conseil des États Jost Dillier est décédé à l'âge de 94 ans. L'Obwaldien a siégé à la Chambre des cantons de 1970 à 1982 et au parlement cantonal de 1958 à 1974.



SAINT-GALL

■ Le gouvernement cantonal est désormais au complet. Le septième siège encore à pourvoir est revenu au PLR Marc Mächler qui a devancé Esther Friedli (UDC, ex-PDC et compagne de l'ex-président de l'UDC Toni Brunner), Richard Ammann (PBD) et Andreas Graf (sans parti). L'exécutif saint-gallois est dorénavant composé de deux PLR, deux PDC, deux PS et un UDC.



SCHAFFHOUSE

■ Le groupe industriel schaffhousois Georg Fischer, via sa division GF Machining

Solutions, va racheter 100 % des actions de l'entreprise américaine Microlution. Cette dernière est spécialisée dans les fraises à cinq axes et les lasers pour les perçages et le micro-usinage dans l'aviation, les techniques médicales ou le secteur automobile. Aucun détail financier sur la transaction n'a été dévoilé.



SCHWYZ

■ Un chauffeur de camion de 46 ans a été tué par un filtre de silo à Unteriberg. Le filtre est tombé d'une hauteur de dix mètres sur le malheureux alors que celui-ci pompait du contenu du silo. Gravement blessé, l'homme est décédé sur place. Les causes de la chute du filtre sont inconnues selon la police.



SOLEURE

■ Le footballeur soleurois Gökhan Inler, qui n'a pourtant joué que cinq matchs en championnat avec son club de Leicester cette saison, est devenu champion d'Angleterre, l'un des championnats les plus difficiles du monde.



TESSIN

■ Pour atteindre l'équilibre de ses comptes, le canton doit économiser 185 millions de francs entre 2017 et 2019, a annoncé le gouvernement tessinois. Tous les domaines gouvernementaux seront touchés par des mesures d'économie. Le canton dépense plus qu'il n'encaisse depuis 2011.

■ Le Tessin continuera à exiger un extrait de casier judiciaire aux demandeurs de permis B (ressortissants de l'UE) et G (frontaliers). Le Conseil d'État estime que cette mesure, décidée à titre provisoire il y a un an, a fait ses preuves et doit être maintenue.



THURGOVIE

■ La fondation Sophie et Karl Binding a récompensé la bourgeoisie thurgovienne de Basadingen-Schlattingen pour la gestion prévoyante de sa forêt : elle salue la modération de l'exploitation du bois afin d'éviter l'épuisement des ressources à disposition, l'absence de coupes radicales nécessitant de gros moyens et l'abattage des arbres qui n'est décidé qu'en fin de vie de ces derniers.

■ Les Thurgoviens et les Saint-Gallois ont refusé le crédit en faveur d'une étude de faisabilité pour l'organisation de l'exposition nationale en 2027 en Suisse orientale. Ce vote signifie la fin du projet. Appenzell Rhodes-Extérieures avait pourtant déjà approuvé sa participation au crédit d'étude d'un total de 9 millions de francs.



URI

■ Une adolescente de 12 ans s'est tuée en pratiquant le canoë, près de Silenen. La victime, qui faisait partie d'un groupe, n'a pas survécu malgré l'intervention rapide des secours.

■ La plus vieille maison du canton ne se situe pas à Seelisberg, comme on le pensait jusqu'à présent, mais à Flüelen. La Protection des monuments et des sites a effectué des recherches : une auberge de Flüelen a été construite entre 1327 et 1330, alors que la maison en bois de Seelisberg date des années 1340-1343.



VALAIS

■ En raison de conditions météo très défavorables, les Remontées mécaniques du Valais ont enregistré une baisse de fréquentation de 4,5 % durant l'hiver 2015-2016 par rapport à la saison 2014-2015 elle-même maussade.

■ La socialiste Esther Waeber-Kalbermaten a annoncé qu'elle briguerait, en mars

2017, un troisième mandat au sein du gouvernement valaisan. Du côté du PDC, Jacques Melly et Christophe Darbellay seront candidats.

■ Le Grand Conseil valaisan a refusé au gouvernement, par 103 voix contre 21, le report de l'élaboration de la loi qui prévoit une aide aux remontées mécaniques. Faute de moyens, le Conseil d'État voulait un nouveau délai. Les coûts prévus par le projet se montent à 270 millions de francs sur 10 ans et 200 millions de francs sous forme de garanties. Seules les entreprises compétitives bénéficieraient de cette manne.

■ Par 118 voix contre 4, le Grand Conseil valaisan a accepté un cautionnement de 385 millions de francs pour développer les infrastructures de l'Hôpital du Valais (HVS). Le HVS sera concentré sur les deux sites de Brigue et de Sion qui seront agrandis et modernisés. L'objectif est d'éviter un exode des patients vers les hôpitaux d'autres cantons.

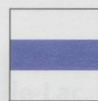


VAUD

■ À l'étroit dans ses locaux du Château de Béthusy à Lausanne, le Tribunal arbitral du sport (TAS) va déménager au Palais de Beaulieu, toujours dans la capitale vaudoise. « Le travail du TAS a passablement augmenté depuis quelques années, le nombre de cas traités a explosé », explique Matthieu Reeb, le secrétaire général de l'institution. Le déménagement ne devrait pas être effectif avant fin 2018. Le TAS emploie une vingtaine de personnes.

■ Par 69 voix contre 58 et 7 abstentions, le Grand Conseil a adopté la « loi sur la préservation et la promotion du parc locatif » (LPPPL). Cette nouvelle loi a pour objectif d'encourager la création de nouveaux logements à prix abordable et de continuer de protéger les appartements existants contre la flambée du prix des loyers. Cette loi devrait être combattue par référendum par certains milieux immobiliers et l'UDC.

■ La conseillère d'État libérale-radical Jacqueline de Quattro a annoncé qu'elle briguerait un troisième mandat au gouvernement l'an prochain.



ZOUG

■ Le château de Zoug, qui abrite le musée historico-culturel de la ville et du canton de Zoug, est désormais le sujet d'un timbre-poste émis par la Poste suisse. Construit à partir du XI^e siècle, le château est inscrit parmi les biens culturels suisses d'importance nationale.

■ Les onze communes zougaises devront fournir aux partis politiques les coordonnées des jeunes citoyens et des nouveaux habitants. Ainsi en a décidé le Tribunal administratif de Zoug qui a donné raison à l'UDC Thomas Aeschi. Au nom de la protection des données personnelles, les communes et le Conseil d'État avaient refusé de donner ces coordonnées à l'UDC. Le Tribunal a estimé que la livraison de ces données à des fins de campagne électorale tendait vers un but « digne de protection » et était donc proportionnée.



ZURICH

■ Konrad Langhart, 52 ans, membre du *Kantonsrat*, est le nouveau président de la section zurichoise de l'UDC. Il a été préféré par les délégués au conseiller national Claudio Zanetti.

■ Une manifestation d'extrême gauche « contre la spéculation, l'embourgeoisement et la répression » a dégénéré en ville de Zurich. Un véhicule et des containers ont été incendiés, des vitrines brisées et des façades souillées. Selon la police, les dégâts se chiffrent à 200 000 francs. Deux personnes ont été blessées et neuf autres arrêtées.

■ L'ancien conseiller national zurichois Paul Eisenring est décédé à l'âge de 92 ans. Paul Eisenring a siégé au Conseil national de 1963 à 1991 pour le PDC. De 1950 à 1965, il a été rédacteur en chef de l'hebdomadaire économique alémanique *Schweizerische Handelszeitung*.

■ Les magistrats sans formation juridique vont disparaître dans le canton. Les citoyens ont approuvé à 65,4 % une modification de la loi en ce sens. La grande majorité des partis soutenaient cette modification de loi en raison de la complexité grandissante des cas traités par les tribunaux de district.